

Séance du 16 novembre 2018

Nbre de membres : 10
Nbre de présents : 09
Nbre de votants : 09

L'an deux mil dix-huit, le seize novembre 2018, à 20 h 00, le Conseil Municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. SAINT MARD Renaud, Maire.

Date de la convocation:
10/11/2018

Présents :
Mmes. Françoise MAGGIORI, Aurélie NICOLAY, Josiane DUPUY,
Virginie SAINT MARD
Mrs. Arnaud DARBELET, Renaud SAINT MARD, Patrice ROUGETET,
Philippe DUPRE, Teddy L'HUILLIER,

Date d'affichage:
10/11/2018

Date d'affichage du
Compte-rendu :
24/11/2018

Absents excusés : Néant

Absents : Mr. Lionel BARBIER,

Date d'envoi en
Préfecture :
24/11/2018

Pouvoirs : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Mme Florence VIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler l'affaire Réactualisation de la location des terrains communaux inscrite à l'ordre du jour suite à l'incomplétude de cette dernière.

Remplacer par : Recrutement de deux agents pour le recensement de la population.

↳ N° D2018- 58 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2018

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
D'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 25/09/2018

↳ N° D2018- 59 Approbation des statuts de la C.C. Seille et Grand Couronné

Suite à la réunion d'information en date du 30 octobre 2018 avec la communauté de communes Seille & Grand Couronné concernant la modification des statuts et après avoir pris connaissance des explications et des documents fournis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Seille et Grand Couronné
Précise que ceux-ci s'appliqueront à compter du 1 janvier 2019

↳ N° D2018- 60 Acceptation de la demande de sortie du SDAA 54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18 et suivants qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA54,

Vu la délibération n° 19-2018 du SDAA 54 du 04 octobre 2018,

Après avoir pris connaissance des explications fournies concernant la sortie de la Commune de Moivrons du SDAA 54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la demande de sortie du SDAA 54

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

↳ N° D2018- 61 Recrutement de deux agents pour le recensement de la population

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents contractuels pour le recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019 sur la commune de Moivrons.

Intitulé des postes :

1 agent coordinateur

1 agent recenseur

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal qu'une action de communication sera mise en place via le site internet de la commune mais aussi dans les boîtes aux lettres des habitants afin d'informer les habitants et de faciliter le recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De recruter deux agents contractuels pour la période correspondant au recensement
- De charger le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

↳ N° D2018- 62 Réactualisation et modification de la délibération concernant le logement au-dessus de l'Ecole

Vu la délibération en date du 25 mars 2003,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réactualisation et à la modification de la délibération mentionnée ci-dessus.

Le logement situé au-dessus de l'école n'est plus revendiqué par les instituteurs comme logement de fonction depuis 2003 et de ce fait, ce dernier est loué à des particuliers.

Monsieur le Maire propose de classer de manière définitive le logement de fonction en logement communal, de le mettre en location à des particuliers sans modifier le montant et les charges du loyer demandé depuis 2003.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la présente délibération sera transmise à l'Académie Nancy-Metz pour parfaite information.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à sept voix pour, une voix contre et une abstention :

- Décide le classement définitif du logement de fonction en logement communal

↳ N° D2018- 63 Régularisation création de deux postes vacataires

Vu la délibération D2018-55,

Le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité a eu recours à deux personnes chargées de procéder au ménage et à l'état des lieux suite à la location de la salle communale Voirnot.

Les interventions ont présenté un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui va être alloué aux personnes concernées lors de ces interventions en qualité de vacataire.

Le montant sera fixé à 65 euros par intervention

A savoir : six interventions effectuées par Madame Marine DUPRE

 cinq interventions effectuées par Madame Elodie DEVEENE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide de fixer à 65 € par intervention le montant de la vacation
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- Autorise le Maire à signer les contrats de vacation

↳ N° D2018- 64 Adoption du rapport de la C.L.E.C.T

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 20 septembre 2018 pour valider le montant définitif de l'attribution de compensation 2018 suite au transfert au 1 janvier de la compétence GEMAPI.

Pour rappel, cette commission est composée d'un représentant désigné pour chacune des 42 communes membres. Ses travaux sont traduits par un rapport explicatif sur la nature des transferts de charge retenus et le mode d'évaluation financière pour chaque compétence. Un tableau de synthèse indique pour chaque commune le montant de la dotation de compensation définitive.

Pour être validé, ce rapport doit être adopté, à la majorité qualifiée prévue par la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Valide le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 20 septembre 2018 et ainsi le montant des attributions de compensation

↳ N° D2018- 65 Délibération passeport-loisirs

Vu la délibération du 31/08/2009,

Vu la délibération du 21/02/2011,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser pour 2018-2019 les délibérations citées ci-dessus en reprenant les mêmes conditions d'attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Réactualise les délibérations concernant le passeport -loisirs

↳ N° D2018- 66 Changement du logiciel informatique JVS pour COSOLUCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de ne pas poursuivre l'exécution du contrat liant la collectivité de Moivrons avec le prestataire fournissant le logiciel informatique JVS.

Monsieur le Maire indique également que l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle a créé en son sein, dès 1990, une structure d'aide à l'informatisation des communes qui a pour but de faciliter la tâche des collectivités locales en choisissant des logiciels de gestion communale très performants et simples d'utilisation.

Les logiciels Cosoluce, en s'occupant de toute la démarche : installation, récupération des données de l'ancien système informatique, formation, assistance et dépannage.

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention informatique avec l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, pour les logiciels Cosoluce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Approuve le contrat d'affiliation pour les logiciels Cosoluce, pack « Optima » pour un montant annuel de 1640 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention informatique pour une durée de 3 ans avec effet au 26/11/2018

Informations diverses :

- Proposition de tirage au sort pour distribution du bois
- Rédaction des articles pour le livret communal avant le 02/12/2018
- Projection d'un dessin animé, goûté et visite du Saint Nicolas le 01/12/2018 à 14h Salle Voirnot
- Repas des Anciens le 02/12/2018, salle Voirnot
- Prochain Conseil Municipal le 14/12/2018
- Vœux du Maire le 11/01/2019 à 19h Salle Voirnot
- Installation des Compteurs Linky à partir de 2021

La séance est levée à 21h30

Liste des délibérations :

- D2018-58 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/09/18
- D2018-59 Approbation des statuts de la C.C. Seille et Grand Couronné
- D2018-60 Acceptation de la demande de sortie du SDAA 54
- D2018-61 Recrutement de deux agents pour le recensement de la population
- D2018-62 Réactualisation et modification de la délibération concernant le logement au-dessus de l'Ecole
- D2018-63 Régularisation création de deux postes vacataires
- D2018-64 Adoption du rapport de la C.L.E.C.T.
- D2018-65 Délibération passeport-loisirs
- D2018-66 Changement du logiciel informatique JVS pour COSOLUCE

Emargement des Conseillers Municipaux

SAINT MARD RENAUD	
SAINT MARD VIRGINIE	
ROUGETET PATRICE	
NICOLAY AURELIE	
MAGGIORI FRANCOISE	
L'HUILLIER TEDDY	
DUPUY JOSIANE	
DUPRE PHILIPPE	
DARBELET ARNAUD	